

Vos questions / nos réponses

mon fils fume se marginalise suite au cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 08/11/2012 11:29

mon fils a aujourd'hui 26 ans et il consomme du cannabis depuis l'âge de 13 ans. Lorsqu'il était mineur j'ai tenté de le faire suivre par des médecins spécialistes en vain, comme beaucoup j'ai vécu l'enfer, je me suis retrouvée seule à élever cet enfant (départ du père) et je ne parvenais plus à le maîtriser. J'ai fini par avoir peur de lui, il devenait violent et je tremblais dès qu'il quittait la maison. Par la même occasion il faisait "trembler" ses frères et sœurs. Il a commencé à avoir des ennuis avec la police, impuissante je le voyais glisser dans la délinquance. À 18 ans il est rentré dans l'armée et j'ai pensé que c'était la fin du calvaire et bien il y est resté 3 ans sans cesser sa consommation bien au contraire, c'était de pire en pire. Il s'est mis en ménage avec une jeune fille, elle l'a quitté au bout d'un an car il l'a frappée. À la fin de son contrat militaire il était sans ressource et il est venu vivre chez moi avec mon nouvel époux et nos enfants respectifs. Le cauchemar a recommencé (sortie nocturne, la journée il dormait et fumait des joints, un jour il est revenu balafré au cutter et nous avons compris qu'il commençait à revendre. Des hommes venaient chez nous pour nous réclamer de l'argent en menaçant "de lui régler son compte"....enfin l'horreur. J'ai réussi à lui faire quitter le département pour le couper de ce milieu. Il a entrepris une formation de chauffeur poids lourd, et je pensais à nouveau qu'il allait s'en sortir. Je lui ai donné de l'argent pour qu'il paie ses loyers et puisse vivre. Et bien avec cet argent il a acheté du cannabis pour le revendre et il s'est fait prendre par les douaniers. Puis une seconde fois en véhicule lors d'un contrôle de police ; délit de fuite, consommation alcool et cannabis donc il a perdu tous ses permis.....Il s'est mis en ménage à nouveau mais cette jeune fille l'a quitté récemment pour les mêmes raisons que la première, sa consommation de cannabis et son inactivité (pas de travail depuis un an et demi). Sa grand-mère est allée le voir, elle m'a rapporté qu'il se laissait aller (il ne fait plus rien, il n'a plus de revenus depuis toutes ces années il compte sur la solidarité familiale). Je n'ai plus aucun contact avec lui, il est très violent verbalement et me m'a menacé régulièrement de couper les ponts si je ne lui envoyais pas d'argent. Aujourd'hui, je souffre énormément de cette situation mais j'ai décidé de ne plus envoyer d'argent car j'en connais son utilisation (il s'est mis également à jouer énormément aux courses de chevaux). Son père se voile la face et me dit que tout va bien ?? Il finance son loyer pour qu'il ne se retrouve pas à la rue. Je culpabilise énormément mais comment faire ? Mon fils refuse de se soigner et se laisse glisser dans la marginalisation. Avec lui, il entraîne toute la famille dans sa dérive, je me dois de préserver les autres enfants, je ne sais plus quoi faire. ?

Mise en ligne le 08/11/2012

Bonjour,

La situation que vous décrivez témoigne de l'important mal-être de votre fils, ce qui a évidemment des

répercussions sur vous. Le cannabis ne peut expliquer à lui seul les problèmes que vous exposez. Il ne suffirait pas qu'il arrête de consommer pour que tout soit rétabli, le cannabis pouvant agraver certaines choses, mais n'expliquant pas totalement sa violence, ni sa "marginalisation", par exemple. Tout cela témoigne donc d'une souffrance qui était certainement déjà présente chez lui.

Les personnes qui se retrouvent dans ce type de difficulté vont mal sur le plan psychologique, et fument de ce fait pour gérer tant bien que mal leur souffrance. Compte tenu des relations que vous décrivez, et qu'il refuse toute aide, il semble difficile de pouvoir essayer de l'aider au delà de ce que vous avez déjà essayé de faire.

Nous comprenons que vous puissiez culpabiliser, mais vous avez bien fait malgré tout d'essayer de vous préserver, de vous imposer des limites dans l'aide que vous essayez de lui apporter. Compte tenu de tout ce que cela peut générer de difficile pour vous, nous tenons à vous informer qu'il existe un lieu près de chez vous où des professionnels aident les parents en difficulté. Cela pourrait vous permettre d'être conseillée sur la conduite à tenir, mais aussi et surtout d'être soutenue. Il est possible de rencontrer dans ce type de lieu des psychologues à travers des consultations gratuites et confidentielles. Vous trouverez leurs coordonnées ci-dessous.

Sachez de plus que notre service téléphonique reste à votre disposition tous les jours de 8h à 2h au 0800.23.13.13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe). Notre service ne propose pas de suivi, mais malgré tout nos écoutants pourront vous soutenir et vous conseiller.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :
